

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n° : 060-2020</p> <p>Du : mercredi 2 décembre 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 28 novembre 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENTE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale, ayant donnée pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillères Municipales,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Autorisation pour Monsieur le Maire de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'assainissement en partie privative avec le Syndicat Intercommunale d'Assainissement d'Enghien-les-Bains.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics,

Vu, la délibération du Bureau Syndical du 13 juin 2018 approuvant le principe de la conclusion de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les besoins de l'opération susvisée,

Vu, la délibération du Bureau Syndical du 16 octobre 2019 approuvant la conclusion d'un marché public de travaux pour la réalisation de branchements privatifs dans le cadre de l'opération susvisée,

Vu, la délibération du Bureau Syndical du 26 février 2020 autorisant la conclusion de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les besoins de l'opération susvisée, et précisant le dispositif financier de l'action groupée,

Vu, les conclusions des échanges avec les habitants dans le cadre des réunions publiques organisées par le SIARE et les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry,

Vu, la Charte Qualité de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),

Vu, le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),

Vu, le projet de convention-type de délégation de maîtrise d'ouvrage présenté ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Autorise, Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIARE dans le cadre de l'opération susvisée, et à signer tous actes et documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 décembre 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

